

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 3 mai 2013, à 20 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PIERROT, Maire, suivant convocation du 19 avril 2013.

### Ordre du jour:

Présentation du site internet.

Alimentation en eau Hameau de Wartigny.

Carte communale et plan de paysage.

Dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Rimogne.

Divers.

Sont présents: Madame Dominique SOUFFLEUR,

Messieurs BOCQUET Philippe, CATRIN Bernard, LEPORCQ Franck, SINET Alain, CLARY Régis,

Emmanuel DUMANGE, Joël BROUSMICHE.

A été nommée secrétaire: Madame Dominique SOUFFLEUR.

### Présentation du site internet :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Monsieur Olivier LEMOINE de la société HINATEA DESIGN qui a été chargé de réaliser le site internet du village. Monsieur LEMOINE présente au Conseil Municipal le site, son visuel, son organisation, ses informations et les différents services qu'il propose. Il précise qu'il a prévu différents liens pour faciliter les démarches administratives des administrés. Le site n'est pas en ligne car l'hébergement n'est pas finalisé et mais aussi parce que la Commune doit encore faire acquisition d'un nom de domaine.

### Alimentation en eau du Hameau de WARTIGNY:

Monsieur le Maire a reçu les conclusions du Cabinet d'Etude en charge de la mise aux normes de la source de Wartigny. Le Bureau d'étude fait cinq propositions différentes : réhabilitation de la source, raccordement au réseau de Murtin, raccordement au réseau du SEPA, raccordement au réseau de Cœur d'Ardenne, et recherche d'une nouvelle ressource. Monsieur le Maire précise que même en cas d'une réhabilitation totale de la source, la qualité de l'eau restera incertaine. Il présente à l'assemblée des prévisions chiffrées du coût de l'eau si la Commune doit financer ces travaux par un emprunt. Aux vues de ces chiffres exorbitants, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reprendre contact avec Cœur d'Ardenne, puisque c'est le projet le moins onéreux ; et lui donne tous pouvoirs pour demander des subventions aux différents partenaires.

### Carte communale et plan de paysage :

Monsieur le Maire a pris connaissance de l'avis du Bureau d'étude dans le cadre de la réouverture de la Carte Communale. Concernant le Hameau de Bogny, le Conseil Municipal avait fait plusieurs propositions. Ces propositions n'ont pas été retenues car elles ne semblent pas judicieuses compte tenu des travaux à engager ou de la géologie des terrains. En ce qui concerne le Hameau de Murtin, il avait été proposé une extension le long du chemin communal, en face du hangar agricole de Mr Brousmitche. La Chambre d'Agriculture s'y oppose formellement car elle a eu connaissance d'un projet d'extension de l'exploitation agricole. Reste donc la possibilité d'extension sur les parcelles n° 82 et 83, mais il n'existe pas de chemin pour le moment. Monsieur le Maire souhaite donc profiter de l'aménagement foncier qui est en cours pour réorganiser ces terrains. Il fait lecture à l'assemblée du courrier qu'il a envoyé à la CIAF à cet effet. Le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire récupère auprès de la CIAF la surface des chemins communaux pour différents aménagements ainsi que la réalisation du Plan de Paysage Communal.

# Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Rimogne :

Suite à la future dissolution de ce Syndicat, le Conseil Municipal doit se prononcer la répartition du passif et de l'actif. Il se prononce à l'unanimité en faveur l'attribution de sa quote-part d'actif au Collège de Rimogne ainsi que de sa quote-part de liquidité.

## Divers :

Monsieur le Maire :

- parle du Plan d'Action Territorial suite à la reconstruction d'une ligne haute-tension et demande au Conseil Municipal comment il souhaite utiliser la somme de 56 000 euros qui nous est allouée. L'assemblée décide d'utiliser cette somme pour l'enfouissement des lignes et la rénovation de l'éclairage dans le hameau de Bogny.
- Fait part à l'assemblée de l'attribution par le Conseil Régional d'une subvention de 15 231 euros pour la réfection du toit de l'église. D'autre part, dans le cadre de la dotation aux territoires ruraux, la Préfecture accorde une subvention de 25 500 euros pour la 2<sup>ème</sup> partie des travaux de l'église.
- Transmet les remerciements de Monsieur MIOTTI au Conseil Municipal pour la subvention accordée au FJEP de Rimogne.
- Fait lecture du courrier de Monsieur Christophe LEONARD faisant part de l'attribution sur sa réserve parlementaire d'une somme de 2 900 euros pour travaux de voirie. Le Conseil décide d'affecter cette somme à la réfection de la Rue de l'épine, au hameau de Bogny, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des subventions.
- Transmet à l'assemblée la demande de subvention de Madame DEVIE, pour le financement de l'achat de deux tableaux interactifs. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 2 000 euros pour un devis de 11 000 euros.
- Donne lecture d'un courrier du SINOA rappelant que la loi du 13 juillet 2010 sur l'engagement national pour le logement, rend obligatoire le repérage des logements non décents et l'information à ces propriétaires des aides disponibles. Le Conseil Municipal s'interroge sur ces compétences pour porter un tel jugement.
- Informe l'assemblée que les nouveaux rythmes scolaires seront adoptés par l'école primaire de Rimogne dès septembre 2013, profitant ainsi d'une subvention de 95 euros par enfant. Pour respecter l'esprit de la loi, le comité de pilotage présidé par le Maire de Murtin et Bogny, a proposé que le péri-éducatif soit gratuit.
- Informe l'assemblée que des bottes de foin sont régulièrement brûlées au-dessus du four à pain, hameau de Bogny. Après confirmation par la commission des chemins que le foin est bien sur le domaine public, Monsieur le Maire enverra un courrier à l'exploitant agricole.
- Un arbre de la Commune est tombé dans la propriété de Monsieur DEVAUX. Le Conseil Municipal autorise les locataires de Monsieur DEVAUX à débiter ce bois et à l'exploiter.
- Fait part à l'assemblée d'impayés pour les ordures ménagères collectées en 2010. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a demander la saisie sur salaire de ces factures pour les 3 ménages concernés.

- Informe d'un accord avec les nouveaux propriétaires de la maison située 2 place de l'église à Murtin pour la vente de la grange.
- Monsieur BROUSMICHE interpelle Monsieur le Maire sur le devenir des chouettes qui logeaient dans le clocher de l'église. Monsieur le Maire le rassure et relance le projet d'achat d'un nichoir.
- Monsieur DUMANGE informe l'assemblée que la route de Wartigny va être coupée pendant un an, suite aux travaux de l'autoroute et qu'il devra faire un détour de 10 km pour emmener ses enfants prendre le bus. Contacté, le Conseil Général le renvoie vers la Commune pour un éventuel dédommagement. Monsieur le Maire lui conseille de s'adresser directement au CCAS.

En l'absence d'autres points, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Monsieur PIERROT Frédéric

Monsieur LEPORCQ Franck

Monsieur CATRIN Bernard

Monsieur BOCQUET Philippe

Monsieur BROUSMICH Joël

Monsieur CLARY Régis

Monsieur DUMANGE Emmanuel

Monsieur SINET Alain

Madame SOUFFLEUR Dominique.